



Le Directeur Général

**Aux sociétés d'assurances installées
en MAURITANIE**

Objet : renouvellement des assurances des véhicules

Messieurs,

En prévision du renouvellement des assurances des véhicules, nous envisageons de diviser notre parc en lots et de confier à chacune des sociétés d'assurance retenues l'un des lots.

Pour être retenue, une société d'assurance doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre installée en Mauritanie ;
- Avoir signé par le passé un ou plusieurs contrats d'assurance annuelle de véhicules avec au moins deux entités publiques ou parapubliques distinctes.
- Etre disposée à accorder à notre société des tarifs égaux aux tarifs officiels diminués du taux maximum prévu par la réglementation (25%).

Au cas où vous seriez intéressée pour assurer l'un des lots de notre parc, nous vous invitons à adresser au plus tard le mardi 27/05/2025 à 12 heures GMT un dossier de candidature à l'adresse suivant :

Direction Générale de la SOMELEC
Cellule Chargée des Marchés, 4^{eme} étage
Avenue Boubacar Ben Amer
BP 355 Nouakchott - R.I de Mauritanie

Le dossier doit comprendre ce qui suit :

- La preuve que vous êtes enregistrée en Mauritanie ;
- Les preuves que vous avez signé par le passé un ou plusieurs contrats d'assurance annuels de véhicules avec au moins deux entités publiques ou parapubliques distinctes ; ces contrats doivent être signés avec des sociétés de même statut que la SOMELEC (SNDE, SNIM, SOMAGAS, Mauritel, ...etc).
- Une attestation par laquelle vous vous engagez de nous accorder des tarifs égaux aux tarifs officiels diminués du taux maximum prévu par la réglementation (25%).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Sidi Salem MOHAMED EL ABD

